



## Plan cantonal canicule et fortes chaleurs

### VADEMECUM à l'intention des professionnels de la santé

L'objectif de ce document vise à fournir un fil rouge aux professionnels de la santé pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de prévention lié aux fortes chaleurs. Il fournit des exemples de bonnes pratiques ainsi que des repères et n'est **pas contraignant**.

Dans le cadre de leurs missions et leur rôle de proximité auprès des patients, les professionnels de la santé, conformément à leurs prérogatives, sont invités à :

- Identifier les patients à risque
- Transmettre et expliquer aux patients, et aux personnes qui les prennent en charge, les mesures de prévention à adopter
- Informer les patients à risque sur la possibilité de bénéficier de l'accompagnement et la surveillance par les services d'aide et de soins à domicile ou, à défaut, à l'inviter à s'informer auprès de leur commune si des visites régulières (de bénévoles et/ou de professionnels) sont prévues en cas de fortes chaleurs et d'activation des plans canicule par le Canton
- Repérer les risques liés aux traitements médicamenteux
- Adapter les traitements au besoin
- Identifier et prendre en charge les pathologies en lien avec la chaleur

#### Médicaments et chaleur

L'adaptation d'un traitement médicamenteux est du ressort du médecin traitant et doit être considérée au cas par cas. Une diminution ou arrêt systématique n'est pas justifié.

En cas de vague de chaleur, les médicaments à prendre en considération sont ceux susceptibles de :

- Provoquer des troubles de l'hydratation et/ou des troubles électrolytiques
- Altérer la fonction rénale
- Voir leur profil cinétique affecté par la déshydratation
- Empêcher la perte calorique au niveau central ou périphérique
- Induire une hyperthermie
- Aggraver les effets de la chaleur en abaissant la pression artérielle ou altérant la vigilance

Pour plus d'information, il est possible de consulter le tableau de l'Agence nationale française de sécurité du médicament et des produits de santé (ansm) [tableau de l'Agence nationale française de sécurité du médicament et des produits de santé](#) (disponible qu'en version française).

En cas de fortes chaleurs, la même agence recommande aux professionnels de santé de :

1. Procéder, avant de prendre toute décision thérapeutique, à une **évaluation clinique de l'état d'hydratation** (apports hydriques, poids, fréquence cardiaque, tension artérielle, complétée si besoin par un bilan électrolytique et de la fonction rénale.)
2. Si la situation le permet, **contrôler régulièrement l'état d'hydratation et les facteurs de risque**



3. Dresser la **liste des médicaments pris par le patient** et identifier ceux qui pourraient altérer l'adaptation de l'organisme à la chaleur (voir tableau mentionné ci-dessus)
4. **Réévaluer l'intérêt de chacun des médicaments** et supprimer tout médicament qui apparaît soit inadapté, soit non indispensable ; en particulier ceux susceptibles d'altérer la fonction rénale
5. **Eviter la prescription d'anti-inflammatoires non stéroïdiens** (aspirine, AINS classiques, inhibiteurs de la COX-2), particulièrement néphrotoxiques en cas de déshydratation
6. En cas d'hyperthermie, **éviter la prescription de paracétamol** (inefficacité pour traiter le coup de chaleur et possible aggravation de l'atteinte hépatique souvent présente)
7. En cas de prescription de **diurétique, vérifier que les apports hydriques et sodés** soient adaptés
8. Recommander au patient de **ne prendre aucun médicament sans l'avis d'un professionnel de la santé**, y compris les médicaments délivrés sans ordonnance

Concernant la conservation des médicaments, cf. → [Recommandation de la GSASA pour le stockage des médicaments à température ambiante en cas de vague de chaleur.](#)